



FONCTIONS
PUBLIQUES

discriminations

La discrimination est punie par la loi.

C'est un délit au même titre que le vol d'un bien matériel ou l'agression d'une personne physique.

La discrimination est très présente dans la société, et donc dans l'univers du travail.

Elle peut survenir dans toutes les étapes de la vie professionnelle : à l'embauche, les promotions, l'attribution ou suppression d'avantages, l'octroi des congés, la charge de travail, les conditions de travail...

La discrimination peut être le fait d'un individu, d'un collectif ou d'une institution.

Par exemple, pourquoi est-il répandu dans l'imaginaire collectif que les secrétaires doivent être des femmes, jeunes, jolies et habillées d'une certaine façon ?

La discrimination c'est quand par exemple l'employeur à partir d'un des critères interdits par la loi :

- refuse de renouveler un contrat de travail ;
- paye moins le salarié que les autres ;
- refuse que le salarié fasse une formation professionnelle pour un motif non lié au travail.

Pour autant, un collaborateur peut aussi être à l'origine d'une discrimination.

■ LA DISCRIMINATION ? C'EST QUOI ?

La discrimination consiste, dans une même situation, à traiter défavorablement les personnes et à les priver d'un droit sur la base d'au moins un des critères illégaux. Concrètement, discriminer c'est traiter une personne différemment en raison de son âge, son sexe, la couleur de sa peau, sa façon de parler, de bouger, ses origines sociales, culturelles, ses orientations sexuelles, son appartenance à un syndicat, etc. C'est fortement lié aux préjugés.

■ COMMENT ÇA SE PASSE ?

La discrimination fait références à un acte qui peut reposer sur une opinion ou une idéologie comme le racisme, le sexisme, l'homophobie, la xénophobie ou l'handiphobie. Ces formes de rejet se nourrissent toutes de préjugés et stéréotypes entendus comme par exemple :

« Enfin, Michel a 55 ans, ça n'a pas de sens de demander à bénéficier d'une formation ! »

« Les blondes sont stupides »

« La gonzesse qui va m'apprendre mon métier ou me commander, elle n'est pas encore née !!! »

« Ça va être trop difficile pour vous de concilier ce type de poste avec votre statut de future maman »

« Pensez-vous que ce genre de coiffure soit en adéquation avec le profil du Poste ? »

« Les handicapés sont moins performants ou souvent absents »

« C'est clair que ce n'est pas du Boulot de PD... Hein ! Mon pierrot ?! »

« Les noirs ont le sens du rythme »

GLOSSAIRE

Handiphobie : C'est le fait de rejeter quelqu'un parce qu'il/elle a un handicap [physique ou mental].

Homophobie : C'est rejeter quelqu'un parce qu'il/elle a des préférences amoureuses et/ou sexuelles pour une personne de même sexe.

Idéologie : Ensemble d'idées, de pensées philosophiques, sociales, politiques, religieuses, propres à un groupe, à une classe sociale ou à une époque.

Mœurs : Ensemble de comportements, d'habitudes sociales et de coutumes, propres à un groupe humains en rapport avec leur morale collective.

Préjugé : Opinion hâtive et préconçue souvent imposée par le milieu, l'époque, l'éducation, ou due à la généralisation d'un cas particulier.

Racisme : C'est le fait de croire que l'humanité est composée de races différentes et que certaines sont supérieures à d'autres. Cette idéologie est fautive : Il n'y a qu'une seule race, la race humaine.

Sexisme : C'est penser que le sexe opposé est inférieur.

Stéréotype : Cliché ou idée toute faite sur une personne ou un groupe de personnes en fonction de certains critères (apparence physique, sexe, religion, origine) et qui influence les manières de penser et d'agir vis-à-vis d'eux.

Transphobie : C'est rejeter quelqu'un parce que son identité de genre (homme ou femme) est en contradiction apparente avec son sexe biologique.

Xénophobie : C'est le fait de rejeter les personnes sous prétexte qu'elles sont étrangères.

■ POURQUOI LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ?

Parce que cela remet en question les valeurs de bases de notre société. Dès 1789, le principe d'égalité est inscrit dans la « Déclaration des droits de l'homme » : nous sommes égaux en droits et nous devons tous être traités de la même manière !

Une personne ne se résume pas à une particularité telle que sa couleur de peau, sa religion, son nom, son quartier ou encore sa manière de vivre.

La CFDT, consciente de l'enjeu et de l'ampleur du phénomène, en fait un de ses chevaux de bataille.

Fort de son expérience, elle te livre ici les premières étapes pour que tu puisses t'émanciper et agir dans ton quotidien.

Si tu es victime ou témoins de discrimination, ose dire que c'est illégal ! La loi est de ton côté puisque le Code pénal punit la discrimination d'un maximum de 3 ans de prison et de 45 000 euros d'amende. L'auteur d'une discrimination peut donc être sanctionné et condamné. **Tu trouveras la définition légale complète de la discrimination à l'article 225-1 du Code pénal, à l'article 1132-1 du Code du travail et dans la loi statutaire 83-634 du 13 juillet 1983, article 6.**

Les critères de discrimination définis par la loi : origine, nationalité, ethnie, race, nom et prénom, âge, sexe, situation de famille, état de grossesse, apparence physique, mœurs, convictions religieuses, orientation sexuelle, opinions politiques, activités syndicales, état de santé, handicap, caractéristiques génétiques, identité sexuelle, lieu de résidence.

■ COMMENT LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS AU TRAVAIL ? TU N'ES PAS SEUL(E)!

Les moyens à utiliser : Les Représentants syndicaux locaux ou nationaux des CHSCT, des CAP et des Comités techniques.

POUR TE RENSEIGNER ET T'ACCOMPAGNER :

Le Défenseur des Droits : <http://www.defenseurdesdroits.fr/fr>

Les points d'accès au droit en territoire : <http://www.defenseurdesdroits.fr/office>

Le commissariat ou la Gendarmerie : <http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/>

Le site officiel de l'administration française : <https://www.service-public.fr/>

**TOUS ACTEURS DE LA LUTTE
CONTRE LES DISCRIMINATIONS
POUR UNE ÉGALITÉ DE TRAITEMENT!**

SOLIDARITÉ **HOPE**
INNOVATION *outils*
diversité **DISCRIMINATIONS**
INCLUSION CHANCE *richesse*
